



**Cette année, à l'occasion du 59<sup>e</sup> journée internationale des prisonniers, le 26 octobre, le Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH) a publié une étude qu'il a réalisée, du 6 au 24 octobre 2014, qui sera utilisée pour un plaidoyer sur le droit des détenus à l'hygiène, au sport, à l'accès au plein air et à un environnement sain, a appris HPN.**

Cette enquête a permis au RNDDH et à ses structures régionalisées de cerner le niveau de précarité des conditions sanitaires dans les prisons.

Le réseau a pu constater que les dispositions relatives aux règlements Internes des Etablissements Pénitentiaires relatives à l'hygiène, à l'accès au plein air, au sport et à l'environnement des détenus, ne sont respectées que partiellement. « Pourtant, ils constituent quatre (4) des composantes du droit à la santé. Ce, en dépit du fait qu'ils ne soient pas systématiquement pris en compte dans la gestion de la prison en Haïti », ajoute le RNDDH.

Le RNDDH a, par conséquent, fait une série de recommandations aux autorités concernées qui consiste à mettre dans les prisons des installations sportives, de définir un plan commun pour l'évacuation des déchets, de régulariser le nombre d'heures de récréation pour tous les détenus et d'augmenter le nombre des agents de la Direction Administrative Pénitentiaire (DAP).

Cette enquête a touché seize (16) des dix-sept (17) prisons du pays sur une population carcérale totale estimée à dix mille quatre cent trente (10,430). Dans l'ensemble, 211 détenus ont été interrogés dont 124 en détention préventive et 87 autres condamnés. De plus, seize (16) responsables de prisons ont été rencontrés.

Le traitement des informations a été fait et regroupé par le RNDDH et ses structures.